



## Durée de la formation ?

1 jour.

## À qui s'adresse cette formation ?

Aux juristes des sociétés d'assurance vie désireux de s'informer sur le dernier état de la jurisprudence ainsi qu'à toute personne amenée à conseiller la souscription d'un contrat d'assurance-vie, la désignation ou la modification de bénéficiaires.

## Pour obtenir quoi ?

Connaître les clés pour apprendre à réagir aux revendications et réclamations et apprendre à rédiger correctement les clauses bénéficiaires.

## Comment ?

Par une analyse de la jurisprudence et des textes nouveaux avec un avocat spécialiste.

## Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en droit qui seront approfondies lors de la journée de formation.

## Qui anime cette formation ?

### Sébastien COMPAROT,

Avocat au Barreau de Paris, associé au cabinet FIDAL, intervient régulièrement comme conseil sur des dossiers de gestion et de transmission de patrimoine, spécialement dans le domaine de l'assurance vie.



## La formation en pratique...

### Quand et où ?

**17 octobre 2019**

9 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 17 h 30  
Caritat, Paris 8°

### Combien ça coûte ?

890 € HT + TVA 20%, soit 1 068 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

### Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00

Précisez que vous venez de la part de Caritat.

<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

## Qu'allez-vous apprendre ?



### Les droits du souscripteur du contrat d'assurance-vie

#### Evolutions sur la souscription du contrat

- Souscription par un mineur depuis l'ordonnance du 15 oct. 2015
- Souscription du contrat par un majeur protégé
- Souscription du contrat par un quasi-usufructier

#### L'ajout d'un nouveau souscripteur-assuré à un contrat existant

#### Le droit au rachat du contrat

- Exercice de la faculté de rachat
- Saisissabilité de la valeur de rachat du contrat
- Valeur de rachat et liquidation de communauté : impacts de la réponse ministérielle Ciot

#### La fiscalité des rachats depuis la loi de finances pour 2018

### Les droits du bénéficiaire du contrat d'assurance vie

#### La validité, l'opposabilité et la preuve de la clause bénéficiaire

#### La détermination du bénéficiaire

- Interprétation de la clause bénéficiaire
- Désignations interdites depuis la loi du 28 décembre 2015
- Contentieux de la clause-type « mes héritiers »
- Intérêt des clauses bénéficiaires démembrées
- Validité des clauses dites « à option »
- Représentation du bénéficiaire prédécédé

#### La fiscalité de la transmission des capitaux-décès

#### La remise en cause de la transmission : le contentieux des primes exagérées

- Critère de l'exagération et rôle de l'utilité du contrat
- Conséquences de l'exagération

01 44 51 04 00  
[info@caritat.fr](mailto:info@caritat.fr)

## Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.

Cette formation est proposée en partenariat avec

